



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Hauts-de-Seine

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine

ETINC'ELLES
Être et entreprendre

✓ Réussir son entreprise artisanale



CMA92 - 17bis rue des Venêts - 92000 NANTERRE - Tél. : 01 47 29 43 43

RÉUSSIR SON ENTREPRISE ARTISANALE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

*Profiter d'une émulation positive
pour améliorer son affirmation de soi et sa capacité d'agir
en construisant une posture de cheffe d'entreprise juste et efficace.
Améliorer sa capacité à oser et à innover
pour la pérennité de l'entreprise et son développement commercial,
au moyen d'une communication efficace.*

Programme

Relecture appréciative de son parcours pour capitaliser sur les réussites

- Les ressources
- Priorisation

Équilibre vie pro / vie perso pour une activité durable

- Les neurosciences et l'équilibre de vie
- Priorisation et stratégie

Gagne en agilité pour s'adapter au marché

- Les résistances au changement
- Concepts simples comme autant de guide pour orienter ses décisions

Collecter des informations de ses clients et de ses fournisseurs

- Le feedback : une pépite à exploiter
- Choix des clients et fournisseurs

Stratégie de communication

- L'écoute active et filtres de communication
- Application à son discours commercial

Piloter son activité, retour sur son modèle économique et ajustement

- Mon modèle économique
- Mesure des écarts et plan d'action

Méthodes et moyens pédagogiques :

Apports de méthodes. Travail pratique sur des cas fournis par les participants.

Public :

Chefs d'entreprise, conjoints, salariés.

Profil formateur :

Alice Jondeau - Formatrice professionnelle connaissant les spécificités des TPE et spécialiste de l'accompagnement des femmes.

Évaluation :

L'évaluation des acquis est effectuée à l'aide d'une grille d'évaluation formulée à partir des compétences visées.

Dates, lieu, durée et horaires :

Du 27 sept. au 20 décembre 2018

Nanterre

28 heures sur 4 jours

9h15-12h45//13h30-17h



BULLETIN D'INSCRIPTION

Stagiaire :

M. M^{me} Nom :
Prénom :Né(e) le :

Déclare sur l'honneur être : Chef d'entreprise Salarié Conjoint collaborateur⁽¹⁾ Conjoint associé⁽²⁾ Auxiliaire familial⁽³⁾

Le stagiaire éligible au financement par le Conseil de la formation de la CRMA IdF autorise la CMA92 à percevoir de la CRMA IdF le financement des formations suivies.

Entreprise :

Nom du chef d'entreprise : M. M^{me} Nom :Prénom :

Statut du chef d'entreprise : Salarié Non salarié

Nom de l'entreprise :Activité :

Y a-t-il des salarié(s) dans l'entreprise ? Oui Non

Adresse de l'entreprise :

Code postal :Ville :

Téléphone :Fax :Siret :

E-mail :Siren :

- Je m'inscris au réseau « Etincelles » sur le thème « Réussir son entreprise artisanale », aux dates suivantes, à Nanterre :
- Jeudi 27 septembre 2018
 - Mardi 13 novembre 2018
 - Jeudi 18 octobre 2018
 - Jeudi 20 décembre 2018

- Je joins chèque(s) à l'ordre de la CMA92 :
- un chèque de 50 € pour les frais d'inscription (valable pour l'année 2018). Une facture vous sera remise pour votre comptabilité.
 - j'ai déjà réglé les frais d'inscription,
 - un chèque de caution de 50 € (valable pour l'année 2018)
- Ce chèque vous sera restitué à la fin de l'année, sous réserve de votre présence à l'ensemble des stages choisis.
- j'ai déjà remis un chèque de caution pour l'année 2018.

- Je joins le règlement de la formation de mon salarié, soit un chèque de €

A, le

Signature

Tarifs / Prise en charge

- ✓ Pour le **chef d'entreprise non salarié**⁽¹⁾, **conjoint collaborateur**⁽¹⁾, **conjoint associé**⁽²⁾, **auxiliaire familial**⁽³⁾, vos formations sont prises en charges à 100 % par le Conseil de la formation de la CRMAIDF.

Vous réglez UNIQUEMENT un droit d'inscription de 50 € qui vous permet d'accéder à l'ensemble des formations sans frais supplémentaires, dans la limite de 150 heures par an (hors formations diplômantes).

- * Les chefs d'entreprise micro-entrepreneurs du secteur artisanal devront présenter l'attestation SSI de versement de la contribution à la formation ou la déclaration SSI de chiffre d'affaires pour bénéficier du financement de leur formation par le Conseil de la formation de la CRMAIDF.

- ✓ Pour le **salarié d'entreprise artisanale** : 150 € par journée de formation
- ✓ Pour tout autre public, consultez le Service Formation de la CMA92

(1) Inscrit au Répertoire des Métiers

(2) Mentionné dans les statuts de l'entreprise (fournir une copie des statuts)

(3) Ascendant ou descendant du chef d'entreprise non salarié et qui collabore à l'activité (fournir une attestation de versement par l'entreprise des cotisations sociales et retraites).
La demande ne sera pas prise en compte si le bulletin n'est pas accompagné des chèques.

*La CMA92
30 ans d'expérience de la formation !*



Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine
17 bis rue des Venêts
92000 Nanterre



Antenne de Sceaux
5 square Robinson - Résidence Clémencia
92330 Sceaux



22/08/2018 - FLM

Avec la formation, donnez un avenir à vos ambitions !